



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 14 septembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 14 septembre 2023, à 18 h 30 à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

SONT PRÉSENTS :

Jean-Claude Boyer, président et maire de la Ville de Saint-Constant
Normand Dyotte, vice- président et maire de la Ville de Candiac
Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
Sylvain Cazes, conseiller de la Ville de Saint-Constant
Sylvain Bouchard, conseiller de la Ville de Sainte-Catherine
Vincent Chatel, conseiller de la Ville de Candiac
Jean-Michel Roy, conseiller de la Ville de Candiac
Daniel Grenier, conseiller de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier et Audrey Arbour, adjointe administrative, sont également présents.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries certifient avoir reçu l'avis de convocation, pour la tenue de la séance extraordinaire qui traitera des sujets suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Annulation de l'appel d'offres RICS-2023-01 et autorisation d'un nouvel appel d'offres RICS-2023-02
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

77-09-23

1.

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer et résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance extraordinaire à 18 h 33.

ADOPTÉE

78-09-23
2.

Annulation de l'appel d'offres RICS-2023-01 et autorisation d'un nouvel appel d'offres RICS-2023-02

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé des soumissions par l'appel d'offres public RICS-2023-01- Services professionnels multidisciplinaires en architecture et en ingénierie pour la future construction de la caserne à Candiac;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres, la Régie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation envers les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une erreur administrative s'est produite quant à la publication de l'appel d'offres public sur le SEAO;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection ne s'est pas réuni et que les enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes, il est opportun d'annuler l'appel d'offres RICS-2023-01 afin de reprendre le processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration annule l'appel d'offres public RICS-2023-01 - Services professionnels multidisciplinaires en architecture et en ingénierie pour la future construction de la caserne à Candiac et qu'une copie de cette résolution accompagnant l'enveloppe de prix non ouverte soit envoyée à chaque soumissionnaire de l'appel d'offres RICS-2023-01;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à un nouvel appel d'offres RICS-2023-02 publié sur le SEAO conformément aux règles établies.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Il est procédé à une période de questions.

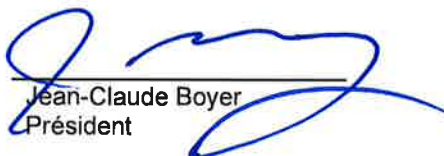
| Intervenant | Sujet |
|--------------------|--|
| Michel Vachon | Le citoyen pose une question au président et ce dernier demande au directeur d'y répondre. |

79-09-23
4.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est résolu de lever la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE


Jean-Claude Boyer
Président


Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier

